



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

31) Halle et marchés communaux
Délégation de service public - Droits de place et
redevance - Tarifs 2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231220-DEL20231214_31-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

ETAT DE PRESENCE POINT 31

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	10
Absents excusés.....	4
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 8 décembre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 31

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. FAVIER,
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,
Mme MACALOU, Conseillère municipale,
Mme PIERON, Adjointe au Maire.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

31) Halle et marchés communaux

Délégation de service public - Droits de place et redevance - Tarifs 2024

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-1 et suivants et L.2121-29,

vu sa délibération du 22 novembre 2018 approuvant la convention de délégation de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement avec la société Lombard et Guérin,

vu les articles 19, 20, 21 et 22 de la convention susvisée relatifs aux tarifs, à la redevance et à leurs modalités d'actualisation,

DELIBERE

Adopté à la majorité

par 38 voix pour, 5 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2024, les droits de place sur les marchés d'approvisionnement de la Ville dans le cadre de la convention de délégation de service public susvisée :

		Marchés du centre-ville	Marchés de quartier
Droits de place (en euros et par mètre linéaire)	Commerçants abonnés	3,35	2,97
	Commerçants non abonnés	4,00	3,62
Traitement des déchets (en euros et par mètre linéaire)	Commerçants alimentaire	0,50	0,50
	Commerçants non alimentaires	0,35	0,35
Redevance animation (en euros)	Tous les commerçants (alimentaires et non alimentaires)	1,46	1,46

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20/12/2023